

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE TOURNON  
CANTON DE LAMASTRE  
COMMUNE D'ARDOIX

**ARRETE N° 2023 – 05 – 15 - 034**

LE MAIRE  
DE LA COMMUNE D'ARDOIX

Vu la loi n 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;  
Vu le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;  
Vu le Code des Collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code de la Voirie Routière ;  
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;  
Vu la demande en date du 29 avril 2023 de Madame Aurélie HILAIRE domiciliée 5 Rue du Rapot 07290 ARDOIX concernant l'organisation d'une fête des voisins,  
Considérant qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire ;

**ARRETEMENT :**

ARTICLE 1

Afin de permettre l'organisation d'une fête des voisins sur la Rue de la Libération du N° 515 au N° 405 Rue de la Libération

La circulation des véhicules sera interdite

**le vendredi 9 juin 2023 de 18 h 30 à 24 h 00.**

ARTICLE 2

Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 3

Le demandeur devra autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 4

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Ardoix,
- Mme Aurélie HILAIRE 5 Rue du Rapot 07290 ARDOIX

Fait à ARDOIX, le 15 mai 2023

Le Maire,

Sylvie BONNET

